

DELIBERATION N° 2026-03-019

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2026  
A 15 HEURES

Nature de l'acte :	délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Déplacement d'une conduite dans le village du Peyroux de ST HILAIRE-PEYROUX

*L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 15 heures*

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **4 mars 2026**  
Nombre de membres en exercice : **22**  
Présents : 17  
Pouvoir :  
Votants : 17  
Pour : 17  
Contre : 0

Secrétaire de séance : Madame MAURY Cathy

Présents :

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Cathy pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric pour la commune de ST MEXANT

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur SIMONEAU Jean-Marc pour la commune de CHANTEIX

Absents :

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que certains projets d'urbanisme de particuliers dans le village du Peyroux à ST HILAIRE-PEYROUX vont nécessiter le déplacement en 2026 d'une conduite dans ce secteur.

Trois entreprises ont été consultées :

- ETS MIANE et VINATIER
- SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE
- BORDAS TP

Monsieur le Président soumet les propositions financières des entreprises ayant répondu :

- ETS MIANE ET VINATIER pour un montant total HT de 79 605,50 € soit 95 526,60 € TTC
- SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE pour un montant total HT de 89 079 € soit 106 894,80 € TTC

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- Décide d'engager les travaux de déplacement d'une conduite dans le village du Peyroux à ST HILAIRE-PEYROUX
- Retient la proposition de l'entreprise MIANE ET VINATIER pour 79 605,50 € HT soit 95 526,60 € TTC
- Décide d'inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires à cette réhabilitation
- Autorise le Président à signer toute pièce technique, administrative et financière se rapportant à cette opération
- Dit que ces travaux seront amortis sur 40 ans

Pour copie conforme,  
Le Président, Alain DELAGE

